

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Stratégie EURO ISR Sicav – Part A

ISIN : FR000016164

Cette SICAV est gérée par APICIL Asset Management, société appartenant au groupe APICIL.

1 - Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF : Actions de pays de la zone Euro.

Indicateur de référence : MSCI EMU Large Cap

La performance de la Sicav est à comparer à la performance de l'indice MSCI EMU Large Cap. Cet indicateur de référence comprend une centaine de valeurs couvrant environ 70% de la capitalisation boursière dans les 10 pays des marchés développés de l'Union Economique et Monétaire européenne.

Objectif de gestion :

L'objectif de la Sicav est une gestion benchmarkée ISR. L'objectif de gestion est de gérer un portefeuille d'actions cotées de la Zone euro sélectionnées en fonction de leur qualité ISR (c'est-à-dire des valeurs respectant des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance) tout en maintenant un écart de suivi entre l'évolution de sa valeur liquidative et celle de l'indice de référence inférieur à 3% par an.

Politique d'investissement :

- L'OPCVM est éligible au PEA. Afin de respecter les contraintes d'éligibilité au PEA, l'OPCVM est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de son actif net sur les valeurs entrant dans la composition de l'indicateur de référence MSCI EMU Large Cap.
- La gestion de la Sicav est une gestion benchmarkée ISR. Pour réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM s'expose à hauteur minimum de 90% aux valeurs entrant dans la composition de l'indicateur de référence. Cette exposition est réalisée principalement en titres directs.
- L'approche extra financière retenue intervient en préalable du process d'investissement afin de définir l'univers d'investissement : il s'agit d'une approche en sélectivité sur la base des notations « ESG score » et correspondant à la note de synthèse « Best in class » de MSCI. L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) des valeurs intervient en préalable du processus d'investissement pour définir l'univers d'investissement (valeurs comprises dans l'indicateur après exclusion de 20% d'entre elles sur la base de critères ESG). Cette analyse systématique et simultanée des 3 critères E, S et G a pour objet de réduire l'univers d'investissement de manière significative afin de contraindre les choix d'investissement aux entreprises les plus vertueuses selon

l'analyse de la société de gestion. Ainsi et pour illustrer les choix d'exclusion, nous recherchons au sein du critère environnemental à ne pas être exposé aux sociétés n'ayant pas d'actions contre leur impact sur le réchauffement climatique. Concernant le critère Social, nous souhaitons notamment favoriser les entreprises ayant des actions positives de formation du capital humain. Enfin, concernant le critère de la Gouvernance, nous souhaitons privilégier les entreprises ayant adopté des standards de gouvernance (Board, comptabilité) de haut niveau. De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet. La Sicav Stratégie EURO ISR n'est pas labellisée par Le Label ISR.

- Le portefeuille est constitué en choisissant de façon discrétionnaire, dans chaque secteur d'activité, les entreprises les plus attractives selon l'analyse de la société de gestion ; la gestion s'assure d'une bonne diversification du portefeuille et surtout de l'absence de biais significatifs sectoriels. Les actions de petites et moyennes capitalisations (max 5 Mlds d'euros) ne pourront pas représenter plus de 10% de l'actif net.
- A titre accessoire (moins de 10 % des encours) l'OPC pourra investir dans des titres assimilés (bons de souscription, droits préférentiels de souscriptions, ...) libellés en euros et émis par des entreprises cotées sur les grands marchés de la zone euro.
- L'OPCVM peut intervenir sur des contrats à terme sur indice boursier en vue d'exposer ou protéger le portefeuille au risque Action tout en respectant l'exposition minimale de 90% aux actions.

Conditions de souscriptions et de rachat :

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Affectation du résultat : Part de capitalisation (résultat net et plus-values).

Durée minimum de placement recommandée : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans moins de cinq ans.

2 - Profil de risque et de rendement

A risque plus faible
rendement potentiellement plus faible

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

A risque plus élevé
rendement potentiellement plus élevé

Le niveau de risque reflète le risque des marchés actions de la zone euro.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. **La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».**

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : une partie du portefeuille étant investie en titres de créance et instruments du marché monétaire, la valeur de ces instruments peut baisser en cas de dégradation de la qualité des émetteurs.
- L'utilisation d'instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

3 – Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|------------------------------|
| Frais d'entrée | 0 % |
| Frais de sortie | 0% |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants | 1.31% TTC de l'actif net (1) |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commissions de performance | 0 % |

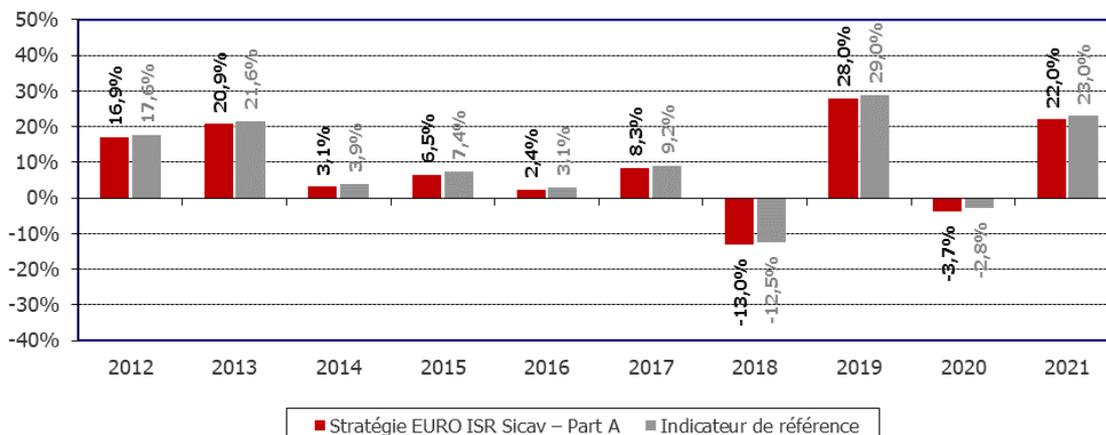
(1) Le pourcentage communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en 12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.apicil-asset-management.com.

4 – Performances passées

Performances passées de Stratégie EURO ISR Sicav – Part A (en euros)
Année de création de l'OPCVM : 1987



Indicateur de référence : EuroStoxx 50 (div net réinv) jusqu'au 29/01/2021 et MSCI EMU large Cap NR (EUR) à partir du 30/01/2021.

A cette même date, la Sicav a modifié sa politique d'investissement de gestion indicelle à une gestion benchmarkée ISR. Les performances présentées ci-dessus jusqu'au 29 janvier 2021 ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les performances ont été calculées en euros.

5 – Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : AM_secretariat_general@apicil-am.com).

Ces documents sont également disponibles sur le site www.apicil-asset-management.com. Ces documents sont disponibles en français.

La valeur liquidative est disponible au siège social de la société de gestion - 20 rue de la Baume - 75008 Paris.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.apicil-asset-management.com ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

La Sicav n'est pas assujettie à l'impôt sur les Sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire.

Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par la Sicav dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque actionnaire et / ou de la juridiction à partir de laquelle l'actionnaire a investi les fonds.

La Sicav est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). La Sicav est éligible à l'abattement pour une durée de détention de droit commun prévu au 1er de l'article 150-0D du Code Général des Impôts. La Sicav est en permanence investie au minimum à 75% en parts ou actions de sociétés depuis sa création. La Sicav est support de contrats d'assurance-vie.

La responsabilité d'APICIL Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
APICIL Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.